

40

Nom, n° SIREN et adresse de l'entrepreneur

Adresse de facturation (si différente) :

EXACOMPTA 13291E

Mode de règlement : <u>VIREMENT du 19/12/25</u>	MONTANT TOTAL H.T. T.V.A. non applicable, art. 293 B du CGI	<u>2279</u>	<u>E</u>
---	---	-------------	----------

Pour les activités pour lesquelles une assurance professionnelle est obligatoire :
(Nom de l'assurance, coordonnées de l'assureur ou du garant et couverture géographique du contrat ou de la garantie)

En cas de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Art D441-5).